Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_050-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/050

OBJET : Décision Modificative N°1 Budget exercice 2021 - Investissement		
Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_050-DE

VU la délibération n°2020/115 du 10 décembre 2020 relative au reversement des excédents à la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif (R.C.E.A.C) du Bassin Graulhétois.

VU la délibération du 17 décembre 2020 de la RCEAC du Bassin Graulhétois relatif au Reversement excédent Budget annexe Eau et Assainissement Collectif Communal à la RCEA

CONSIDERANT que les modalités de reversement votées de manière concordante par les 2 assemblées n'ont pas été acceptées par le comptable public pour la partie investissement, il convient de procéder à une Décision modificative afin de procéder à ce reversement.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PROCEDER aux modifications et aux transferts de crédits ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Antenne	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
811	2041642	DISRMEA	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	-800 000,00	
811	1068	DISRMEA	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	800 000,00	
01	1641		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		20 000,00
020	2182	682	MATERIEL ROULANT	20 000,00	
				20 000,00	**20 000,00**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »